

Compte-rendu de l'IA 09 du groupe de travail départemental du 28 janvier et du 4 février 2015 sur la simplification des tâches des directeurs transmis au SE UNSA le 2 décembre 2015, à la demande du SE UNSA 09 suite à la synthèse académique du Rectorat du 5/11/2015

Dans le département de l'Ariège, le groupe de travail relatif à la "simplification des tâches administratives des directeurs d'école" s'est réuni à deux reprises les 28 janvier et 4 février 2015.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la circulaire n°2014-138 du 23/10/2014 qui reprend les 5 engagements principaux proposés par le groupe métier "directeur d'école".

1) **Enquêtes** : les propositions relèvent du domaine départemental, académique ou national

- * Limiter les enquêtes et établir un calendrier prévisionnel annuel des enquêtes.
- * Communiquer les objectifs des enquêtes et es résultats et les bilans des enquêtes.
- * Adapter le format des fichiers de réponse pour faciliter les réponses (format .doc par exemple).

2) **Courriel** : les propositions relèvent du domaine départemental

- * Elaborer un document synthétisant les informations et demandes de l'administration permettant d'avoir une vue d'ensemble annuelle des divers envois.
- * Veiller à ce que les messages n'arrivent pas plusieurs fois.
- * Identifier clairement les destinataires, l'objet ainsi que les pièces jointes (liens le cas échéant).

3) **BE1d – AFFELNET - DECIBEL** : Les propositions relèvent du domaine national

(fluidité, ergonomie, optimisation de la fonction pilotage).
S'agissant de la nouvelle version de **BE1d**, le groupe note une évolution quant au registre d'inscription intégré à l'application depuis septembre 2014. De plus, des améliorations notables vont intervenir très prochainement dans le cadre des notifications de poursuite de scolarité (automatisation), ainsi que pour AFFELNET 6^{ème}.

4) **Intranet** : Les propositions relèvent du domaine départemental

- * Communiquer aux personnels sur les outils disponibles par les sites de circonscriptions.
 - * Créer un espace ressource dédié et accessible aux seuls enseignants par login et mot de passe.
- A tous les niveaux**, il est souhaitable de privilégier la mutualisation des outils au sein de plates formes (portail)

5) **Echanges entre pairs** : les propositions relèvent du domaine départemental

Favoriser les stages écoles et/ou les stages de formation continue pour donner du temps aux équipes de se retrouver et travailler ensemble, sans imposer forcément une thématique disciplinaire. Le stage école peut être mis à profit pour réfléchir sur les méthodes de travail, sur le travail en équipe et sur les relations avec les familles, les élèves, les collègues et les partenaires.

6) **Formation** : les propositions relèvent du départemental

L'accent doit être mis sur la formation des directeurs et des "faisant fonction", notamment sur l'animation de l'équipe pédagogique.

7) **Carte des expertises** : les propositions relèvent du domaine départemental/académique/national

- * Mise en place d'un dispositif simplifié et accessible facilement.
- * L'amélioration des ressources juridiques et administratives mises à la disposition des directeurs.
- * Rappel des missions et des responsabilités (cf la formation continue des directeurs et référentiels).

8) **Projet d'école** : les propositions relèvent du département

- * Alléger le document.
- * Recenser le travail déjà fait dans les animations pédagogiques et le faire connaître.
- * Mettre à disposition de chaque école l'intitulé des fiches actions des projets d'école existants afin que les écoles intéressées par les mêmes thématiques puissent échanger.
- * Mettre en place une formation continue à la demande des équipes en lien avec le projet d'école.

9) **Sécurité - Prévention – Gestion matérielle** : les propositions relèvent du domaine départemental

- * Faciliter l'application des textes réglementaires par les directeurs.
- * Etablir des fiches techniques : modèles, procédures, exemple type pour aider à la conception et à l'évaluation des documents.

Cette synthèse a été transmise par l'IA 09 au Rectorat, comme les 7 autres départements.

Le SE UNSA participera à la rédaction finale du protocole académique et veillera à sa mise en œuvre départementale

10) **Modalités d'organisation du temps dédié aux directeurs d'école**

Propositions relevant du domaine départemental

- * **Réunions** : toutes les réunions spécifiques aux directeurs doivent avoir lieu sur le temps de service. Les réunions spécifiques hors temps de service, doivent être marginales. Elles doivent être déductibles des 108H et faire l'objet d'un ordre de mission pour donner droit aux frais de déplacement. Elles doivent être prévues longtemps à l'avance.
- * **Inspection des directeurs** : la tâche de direction n'est pas ou peu évaluée. Seul le travail en classe est noté dans le rapport de façon détaillée or la direction prend beaucoup de place.

Propositions relevant du domaine national

- * **Aide administrative** : l'octroi d'une aide administrative est une priorité. Tous les directeurs qui demandent à bénéficier d'un CUI pour l'assistance administrative devraient pouvoir l'obtenir. Ces emplois devraient se transformer à terme en un véritable secrétariat administratif.
- * **Dossier scolaire des élèves** : les documents qui le composent se retrouvent dans d'autres livrets (LPC, évaluations de la classe, livret scolaire...) tous ces documents sont peu synthétiques et inutilisés par nos collègues du second degré.